



# WEBINAIRE PETITE ENFANCE CAF

12 février 2026

# ACTUALITÉS DE LA BRANCHE FAMILLE



## REVALORISATION DE LA PRESTATION DE SERVICE

### AIDES AUX PARTENAIRES

- La Caf soutient les partenaires en contribuant au financement des équipements et services destinés aux familles par le biais de subventions sur fonds nationaux.
- Pour l'année 2026, le barème national des aides aux partenaires a été mis à jour conformément à la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales avec une **hausse significative des financements, soit une augmentation de 278 millions d'euros.**
- **A noter pour 2026, des évolutions au niveau des financements à destination de la petite enfance :**
  - la revalorisation du prix plafond de la PSU à hauteur de 2% pour les structures avec un taux de facturation inférieur à 107%, la revalorisation s'appliquant ensuite de manière décroissante jusqu'au taux de facturation de 120% ; avec effet rétroactif au 1er janvier 2025 pour les structures dont le taux de facturation est inférieur à 120%
  - la hausse de +1,95% du Bonus mixité sociale, du Bonus inclusion handicap
- Le barème 2026 des aides sur fonds nationaux est disponible sur le Caf.fr - rubrique Professionnels - offres de services - partenaires locaux - actualités partenaires

## REVALORISATION DE LA PRESTATION DE SERVICE

### AIDES AUX PARTENAIRES

- Pour cette nouvelle campagne 2025 et 2026, **toutes les structures doivent déclarer leurs données d'activités et financières sur le portail Partenaires – service Afas.**
- L'ensemble des informations et échéances sont disponibles dans la rubrique « Partenaires » des pages locales du site caf.fr
- **Les données réelles d'activité 2025 sont à transmettre au plus tard pour**
  - **le 27/02 pour les prestations de service EAJE**

**Pour rappel , les éléments suivants ont un impact sur les calculs des différents droits :**

- les heures facturées, donnée centrale du calcul de la PS et du bonus mixité sociale,
- les participations familiales venant en déduction de la prestation de service
- le nombre d'enfants inscrits porteurs de handicap, reconnus ou en cours de détection permettant le calcul du bonus inclusion handicap, et le nombre d'enfants différents inscrits.
- les places soutenues par une collectivité concourant au calcul du bonus territoire.

Accompagnement à la transition écologique  
des structures financées par la branche Famille

# *Transition écologique*





## ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES STRUCTURES FINANÇÉES PAR LA BRANCHE FAMILLE

### Transition écologique

La transition écologique est au cœur des priorités de la branche Famille. Cette volonté a été clairement réaffirmée dans la dernière Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) contractualisée avec l'État pour la période 2023-2027.

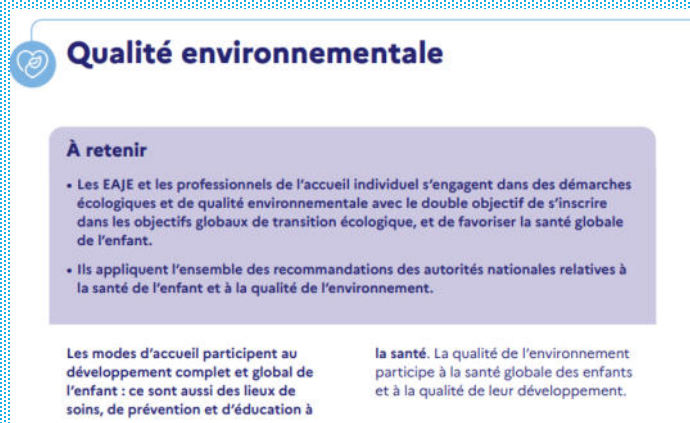
Cette ambition se concrétise sur le terrain et les Caf accompagnent leurs partenaires à mieux intégrer les enjeux écologiques dans la conception de leurs projets et le déroulement de leurs activités.

### Les outils proposés par la branche Famille à ses partenaires :

En tant que service public, la branche Famille adopte une approche responsable de ses impacts. Elle s'engage dans ses activités à prendre en compte la préservation de la planète et des ressources, tout en améliorant la qualité de l'accueil des publics et les conditions de travail des professionnels des structures financées par les Caf.

Afin de franchir une étape supplémentaire, les Caf ont développé des outils à destination des partenaires afin de les aider à :

- mieux comprendre les enjeux environnementaux,
- identifier le rôle que leur structure peut jouer dans la transition écologique,
- prendre des décisions d'investissement et de fonctionnement adaptées aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, en tenant compte des publics accueillis.



# Un dispositif d'outillage et de sensibilisation

## Une boîte à outils

### Autodiagnostic

- Auto-évaluation de la maturité environnementale d'un équipement
- Auto-évaluation de la portée environnementale d'un projet

### Mise en action

- Fiches thématiques
- Bibliothèque d'action
- Guide récapitulatif des financements

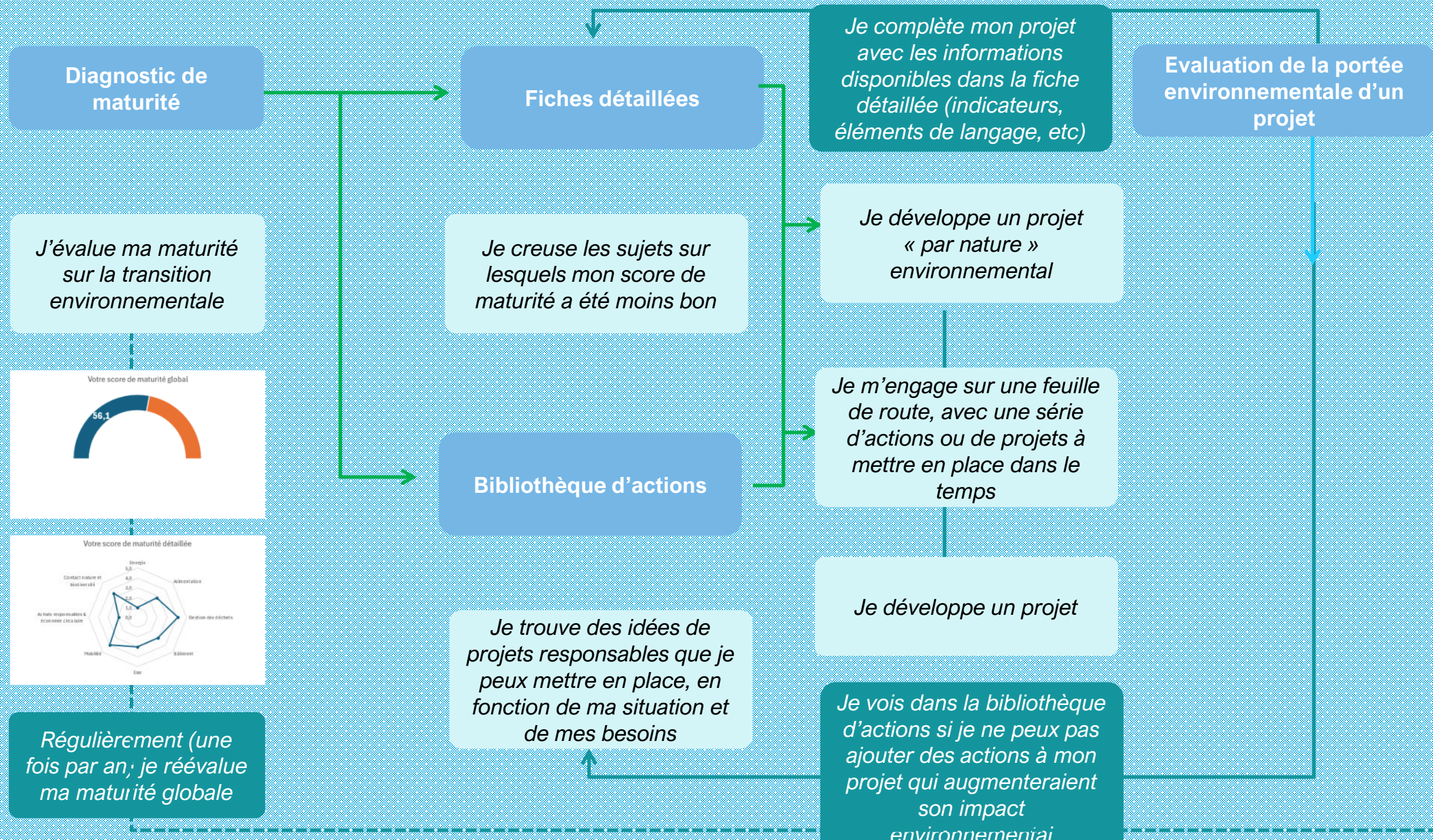
## Des modules de formations

### Transition écologique

- Changement climatique et transition écologique
- Transition écologique « socialement juste »
- Leviers et freins à la mise en action

### Outils

- Présentation de la boîte à outils dans son ensemble
- Tutoriels outil par outil
- Parcours d'utilisation des outils, version Caf et version équipement





## Des outils qui couvrent un large champ d'action



La construction et la  
rénovation des bâtiments



La ressource en eau



La consommation  
énergétique



L'alimentation



Les mobilités



Les achats et l'économie  
circulaire



La gestion des déchets



L'usage et l'entretien des  
espaces



Le contact avec la nature



La sensibilisation des  
publics



# Zoom sur : les outils d'autodiagnostic

## Une boîte à outils

### Autodiagnostic

- Auto-évaluation de la maturité environnementale d'un équipement
- Auto-évaluation de la portée environnementale d'un projet

### Mise en action

- Fiches thématiques
- Bibliothèque d'action
- Guide récapitulatif des financements

- Proposer un **cadre objectif** pour **apprécier la maturité environnementale** d'un équipement ou d'un projet
- Identifier précisément **les enjeux de la transition écologique** sur lesquels il peut être pertinent de travailler en **priorité**
- Permettre d'auto-évaluer sa maturité « **à un instant T** » et d'en **mesurer la progression dans le temps**.



## Zoom sur : les outils de mise en action

### Une boîte à outils

#### Autodiagnostic

- Auto-évaluation de la maturité environnementale d'un équipement
- Auto-évaluation de la portée environnementale d'un projet

#### Mise en action

- Fiches thématiques
- Bibliothèque d'actions
- Guide récapitulatif des financements

- (Se) **former, sensibiliser** à des enjeux spécifiques de la transition écologique pour **embarquer différentes parties prenantes** dans une démarche commune
  - Identifier les **actions pertinentes à mettre en place et faciliter leur mise en œuvre**
  - Permettre à **chacun**, quelle que soit sa taille, ses moyens, ses enjeux, sa maturité de départ de **trouver des actions ciblées, pertinentes et efficaces** à mettre en place sur la transition écologique.
- 



## Zoom sur : les modules de formation

### Des modules de formations

#### Transition écologique

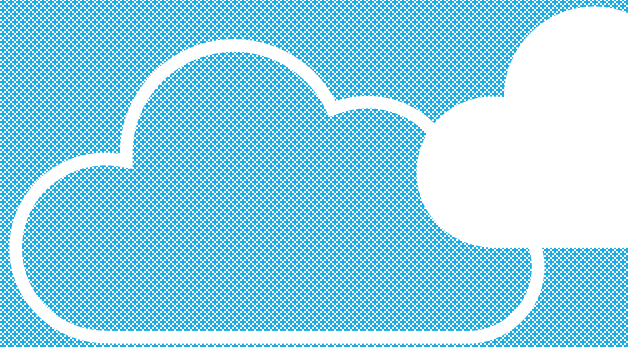
- Changement climatique et transition écologique
- Transition écologique « socialement juste »
- Leviers et freins à la mise en action

#### Outils

- Présentation de la boîte à outils dans son ensemble
- Tutoriels outil par outil
- Parcours d'utilisation des outils, version équipement

### Disponibles au format

**Vidéo**



## ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE FAMILLE

### La boîte à outils :

Elle se compose de 5 outils complémentaires visant à prendre en main ces ressources.

### Les outils

Ce sont des outils qui permettent à la fois aux structures de s'auto-évaluer de façon rapide et opérationnelle en permettant d'identifier des axes de progression prioritaires et d'obtenir des pistes d'actions pour enclencher ou accélérer sa transition écologique.

**Vous trouverez :** (en cliquant sur les éléments en vert vous ouvrez le lien vous permettant un accès direct à l'outil)

[Des notices, guides et diagnostics](#)

une [notice explicative](#)

un [diagnostic de maturité](#) de transition écologique pour évaluer la situation d'une structure à un instant T

un [dispositif d'évaluation](#) de la portée environnementale ou écologique d'un projet spécifique qu'une structure souhaiterait mettre en place

une [bibliothèque d'actions et d'idées](#) pouvant être lancées à l'échelle des structures

un [guide récapitulatif](#) des financements possibles via les Caf et la Cnaf

## ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE FAMILLE

### Par exemple la [bibliothèque d'actions et d'idées](#) pouvant être lancées à l'échelle des structures

Une bibliothèque d'idées pour accompagner votre engagement écologique. Cette bibliothèque d'actions recense des moyens concrets pour agir en faveur de la transition écologique au sein de votre équipement. Elle ne prétend pas être exhaustive, mais elle explore un large éventail de solutions afin que chacun puisse y trouver des actions adaptées à sa situation.

Pour vous aider à passer à l'action, les initiatives sont classées par catégorie et hiérarchisées selon leur complexité et leur impact potentiel.

Elle vous permet de :

- Trouver de l'inspiration sur des actions concrètes à mettre en place ;
- Identifier des initiatives adaptées à votre niveau de maturité et à vos ressources ;
- Avoir une vision d'ensemble des différentes dimensions de la transition écologique pour construire une feuille de route cohérente et efficace.

Cette bibliothèque a vocation à être utilisée conjointement avec les autres outils du dispositif « boîte à outils – transition écologique » :

- À la suite de mon diagnostic de maturité, une fois identifiés les axes de la transition écologique sur lesquels j'ai besoin de me renforcer, je peux me référer au chapitre correspondant de la bibliothèque pour identifier les actions à mettre en place;
- Pendant la conception de mon projet, ou à la suite de l'évaluation de sa portée écologique, je peux identifier des actions complémentaires à intégrer à mon projet afin de le rendre plus responsable;
- En complément des fiches détaillées : ces dernières permettent de creuser plus en profondeur les différentes dimensions de la transition écologique, et détaillent une ou deux actions phares. Conjointement à la bibliothèque d'actions, elles me confèrent une vision complète de la façon dont les équipements comme le mien peuvent contribuer à améliorer leur impact.

une bibliothèque d'actions et d'idées pouvant être lancées à l'échelle des structures

CHAPITRE 01 **BÂTIMENT – RÉNOVATION**

CHAPITRE 02 **BÂTIMENT – CONSTRUCTION**

CHAPITRE 03 **ÉNERGIE**

CHAPITRE 04 **EAU**

CHAPITRE 05 **ALIMENTATION**

CHAPITRE 06 **DECHETS**

CHAPITRE 07 **ECONOMIE CIRCULAIRE & ACHATS RESPONSABLES**

CHAPITRE 08 **LE CONTACT AVEC LA NATURE**

CHAPITRE 09 **USAGE & ENTRETIEN DES ESPACES**

CHAPITRE 10 **MOBILITÉS**

CHAPITRE 11 **NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

## ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE FAMILLE

Vous trouverez également :

[Des fiches thématiques](#)

sur les principaux enjeux de la transition écologique appliqués aux structures financées par la branche Famille :

[Alimentation durable](#)

[Bâtiment rénovation & construction](#)

[Consommation d'eau](#)

[Consommation d'énergie](#)

[Economie circulaire & Achats responsables](#)

[Entretien & gestion des espaces](#)

[Gestion des déchets](#)

[Mobilité durable](#)

[Rapport à la nature](#)

[Sensibilisation des publics](#)

## ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE FAMILLE

Par exemple : Rapport à la nature

Un contact plus étroit avec la nature contribue à un cadre plus apaisant et favorable au bien-être, notamment pour les plus jeunes, chez qui il éveille les sens et favorise le développement de la motricité à travers des expériences enrichissantes.

Dans les équipements accompagnés par les Caf, cette relation à la nature peut être encouragée de multiples façons : par l'intégration du végétal dans les espaces intérieurs et extérieurs, par l'aménagement d'environnements favorisant la biodiversité, par la mise en place d'initiatives pédagogiques autour de la faune et de la flore...

Un descriptif d'idées reçues sur ce sujet est proposé

Par exemple : Idées reçues :



 Un enfant ne doit pas sortir s'il pleut ou s'il fait froid

 Le jeu en extérieur est bénéfique pour la santé physique et mentale des enfants, y compris par temps frais ou humide. L'air extérieur participe même au renforcement de leurs défenses immunitaires.

## ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE FAMILLE

### Les formations

Pour faciliter le déploiement de ces outils, des mini formations sont proposées.

Elles portent sur :

- les enjeux de la transition écologique appliqués au secteur ;
- sur la prise en main des outils

#### **Les formations du Module 1**

##### **Session 1 la transition écologique un impératif pour tous**

<https://www.youtube-nocookie.com/embed/4Cqked3ATiE?feature=oembed&autoplay=1&mute=1>

<https://www.youtube.com/watch?v=06DONg6W408>



ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE  
FAMILLE

## **Les formations du Module 1**

**les enjeux d'une transition  
écologique « socialement juste »**

<https://youtu.be/KEFANZg6zy4>



ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE  
FAMILLE

### Les formations du Module 1

**Mises en action : s'engager pour la  
transition écologique.**

<https://youtu.be/7TBa08R0v1U>



ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE  
FAMILLE

**Les formations du Module 2**

Outiller pour s'engager :

Présentation de la boîte à outils

<https://youtu.be/DvfFfYWQpno>



ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE  
FAMILLE

**Les formations : Module 2**

Démonstration des outils

<https://youtu.be/TMimAGs4Qxc>



## ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA BRANCHE FAMILLE

### Les formations du Module 2

Parcours d'utilisation des outils –  
version équipement

<https://youtu.be/TMimAGs4Qxc>



# ACTUALITÉS DIVERSES



# RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.PDF



# RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.PDF

En application de la loi du 18 décembre 2023, le [Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant](#), publié le 2 juillet 2025, décline les principes énoncés dans la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Conformément à l'article L 214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, ce référentiel s'applique à l'ensemble des personnes physiques ou morales assurant l'accueil du jeune enfant. Il constitue désormais une référence commune pour les inspections et contrôles menés par les services de la Protection maternelle et infantile (PMI), ainsi que pour les évaluations quinquennales des EAJE à venir.

[Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

Conformément à l'article L. 2324-2-4 du Code de la santé publique, « les établissements et les services d'accueil des enfants de moins de six ans mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2324-1 font l'objet, tous les cinq ans, d'une évaluation, sur le fondement des référentiels mentionnés au dernier alinéa du II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles ».

Ce référentiel propose un cadre commun d'appréciation de la qualité d'accueil à toutes les étapes du projet d'accueil : de sa conception à sa mise en œuvre, jusqu'à son fonctionnement au quotidien

# Sommaire



## Première partie : La relation au jeune enfant

10

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| Les besoins fondamentaux de l'enfant                                            | 11 |
| La familiarisation                                                              | 16 |
| Les doudous et les tétines                                                      | 19 |
| La référence                                                                    | 21 |
| L'observation professionnelle des enfants                                       | 23 |
| Le repérage des situations de handicap<br>et des troubles du neurodéveloppement | 26 |
| Les émotions de l'enfant                                                        | 29 |
| Les pleurs de l'enfant                                                          | 31 |
| Les émotions des adultes                                                        | 33 |
| Les interactions entre enfants                                                  | 35 |
| Les comportements préoccupants                                                  | 37 |
| Le langage                                                                      | 40 |
| Le cadre, les repères et les interdits                                          | 43 |
| Le jeu                                                                          | 46 |
| Le sommeil                                                                      | 49 |
| L'alimentation                                                                  | 51 |
| Le change et la continence                                                      | 54 |
| La pudeur                                                                       | 56 |
| Les sorties quotidiennes en extérieur                                           | 58 |
| L'exposition aux écrans                                                         | 60 |
| La variété environnementale                                                     | 62 |
| Les arts et les cultures                                                        | 64 |

## Deuxième partie : La relation aux parents

68

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Principes généraux liés au rôle et à la place des parents | 69 |
| Accès au lieu d'accueil et participation des parents      | 72 |
| L'allaitement                                             | 74 |
| La communication avec les parents                         | 76 |
| Les demandes et les pratiques parentales                  | 78 |
| Le jugement et le non-jugement                            | 81 |
| L'accompagnement à la parentalité                         | 83 |
| L'inclusion de tous les enfants et de leurs familles      | 85 |

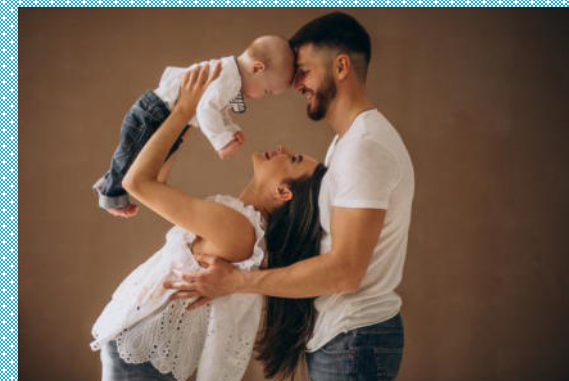
## Troisième partie : Qualité organisationnelle

91

|                                                                  |     |
|------------------------------------------------------------------|-----|
| Principes de la politique qualité au niveau institutionnel       | 92  |
| Prévention de la maltraitance intrafamiliale et institutionnelle | 95  |
| Les pratiques organisationnelles                                 | 97  |
| Qualité des emplois et conditions de travail                     | 101 |
| Pratiques managériales en accueil collectif                      | 103 |
| Qualité environnementale                                         | 105 |

## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA PARENTALITE

### BILAN 2025



- En réponse à l'évolution des attentes des parents autour du soutien à la parentalité, la Caf a lancé en 2024 une expérimentation avec une nouvelle offre d'accompagnement individuel parentalité. **L'offre a démarré en mai 2024, les deux porteurs de projets (l'UDAF et la Margelle) ayant réalisé un flyer commun avec un numéro de téléphone unique pour les rendez-vous.**
- En 2025 **une soixantaine d'entretiens ont été mené avec des familles ayant des enfants de 3 ans à 18 ans.**
- Les problématiques rencontrées sont les suivantes :
  - comportement d'opposition de la part des enfants,
  - gestion des écrans et des réseaux sociaux,
  - séparation des parents,
  - deuil,
  - comportements addictifs chez les adolescents,
  - sentiment d'échec de la part des parents.
- Les parents sont satisfaits du dispositif et reviennent sur les autres rendez-vous proposés (maximum de 5 rendez-vous par famille).

## EXPÉRIMENTATION ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL PARENTALITÉ



### Objectifs :

- **Renforcer le maillage du territoire en structures de soutien à la parentalité**
- **Développer une nouvelle offre d'accompagnement individuel** à destination de toutes les familles
- **Prévenir les difficultés au sein de la famille** et améliorer la qualité des liens parents-enfants
- **Prévenir la pauvreté dès le plus jeune âge** et lutter contre les inégalités dès l'enfance

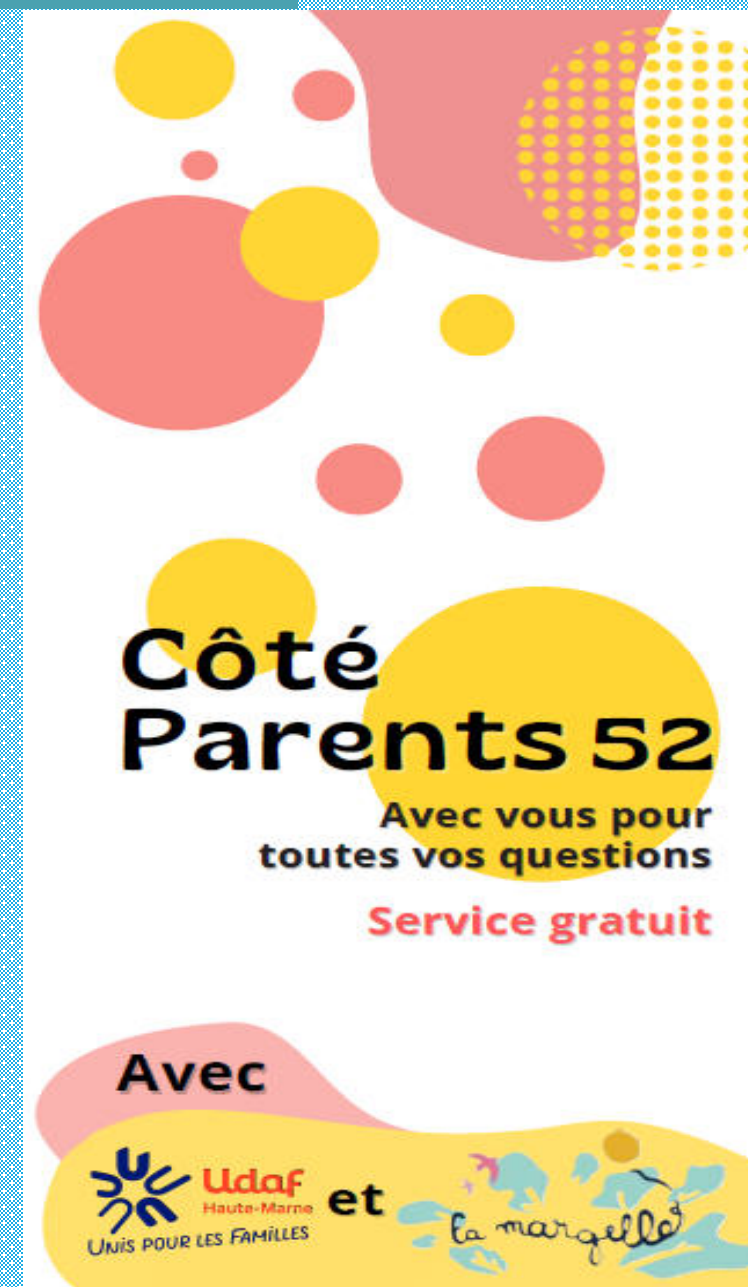
Expérimentation départementale

par deux porteurs de projet

La Margelle et l'UDAF

Un numéro de téléphone unique :

07 45 22 98 05



## DEUX ASSOCIATIONS



Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'UdaF est le porte-parole officiel des familles du département auprès des pouvoirs publics.



ST-DIZIER ET  
ALENTOURS

Parents d'enfants  
0-21 ans

CHAUMONT ET  
ALENTOURS

Parents d'enfants  
0-12 ans



### LA MARGELLE

Association basée sur Chaumont, La Margelle réunit des professionnels de santé pour assurer un accompagnement à la parentalité



Un numéro de téléphonie  
unique pour nous joindre :



**07.45.22.98.05**

N'hésitez pas à nous contacter  
et nous vous répondrons dans  
les meilleurs délais !



**côtéparents52@gmail.com**



**POSSIBILITE DE RDV DES  
SAMEDIS MATINS  
SUR ST-DIZIER**

**Soutenu par :**



## Côté Parents 52

Avec vous pour  
toutes vos questions

**Service gratuit**

**Avec**



**et**





## Côté Parents, c'est quoi ?

Etre parent n'est pas un long fleuve tranquille. C'est pourquoi Côté Parents vous accompagne sans condition en vous proposant un lieu d'accueil et d'écoute pour toutes vos questions.

### UN ACCOMPAGNEMENT PARENTAL POUR DES QUESTIONS SUR :



- ✓ La gestion des émotions
- ✓ Les comportements
- ✓ votre place de parent (gestion des écrans...)

Et bien d'autres  
encore...



## Espace pour les parents et futurs parents



Des entretiens  
individuels, gratuits et  
confidentiels

**Bien-être**  
et épanouissement  
de la famille

## En tête-à-tête

Objectif :  
Croire en votre  
potentiel  
parental

Espace  
d'écoute

Soutien  
individuel

Référents  
formés à la  
parentalité



# LE PÔLE RESSOURCES HANDICAP DEPARTEMENTAL



- ✓ Le Pôle Ressources Handicap est un des objectifs du **Schéma Départemental des services aux familles 2020-2026** en son axe Handicap « Accompagner les familles face aux handicap »
- ✓ La Branche Famille soutient le déploiement des Pôles Ressources Handicap, dont l'intervention permet de lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun.
- ✓ Son action permet de réaffirmer les obligations qui s'imposent aux gestionnaires en matière d'inclusion, d'apporter un conseil et un accompagnement à l'adaptation du projet d'accueil et de donner une lisibilité sur les moyens humains et financiers mobilisables.

# LE PÔLE RESSOURCES HANDICAP DEPARTEMENTAL

**Objectif:** faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou en cours de détection dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse de droit commun sur des temps hors scolaire.

## Porteur de projet : ADPEP 52

Coordonnées de la nouvelle coordinatrice du PRH qui a pris ses fonctions fin janvier 2026



Madame Charlotte BOKEMPOSILA

Elle est joignable par mail à l'adresse suivante : [charlotte.bokemposila@adpep-52.org](mailto:charlotte.bokemposila@adpep-52.org)

et par téléphone au 06 17 68 84 51.

## **PARUTION DU RAPPORT HCFEA ( HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE DE L'ENFANCE ET DE L'AGE) LES JEUNES ADULTES ET LA PARENTALITÉ – REGARDS ET ATTENTES**

Le haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge **HCFEA** a publié une nouvelle enquête inédite sur les projections des **20-35 ans en matière de parentalité**.

Réalisée auprès de plus de 2 000 jeunes adultes, elle éclaire leurs aspirations, leurs freins et leur perception des politiques familiales.

**Une forte projection dans la parentalité, mais pas unanime :**

**83 % des jeunes se projettent dans la parentalité**, mais 12 % n'envisagent pas d'avoir d'enfant

La norme familiale évolue : la majorité vise **deux enfants**, loin du modèle à trois enfants qui dominait auparavant.

**Trois profils émergent chez les personnes sans enfant** : conformiste, épanouissante, contraignante

Chez les parents, **quatre approches se distinguent** : épanouissante, conformiste, enthousiaste, contraignante.

Les contraintes matérielles et l'articulation vie professionnelle/vie familiale restent des **enjeux majeurs**.

## **PARUTION DU RAPPORT HCFEA ( HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE DE L'ENFANCE ET DE L'AGE) LES JEUNES ADULTES ET LA PARENTALITÉ – REGARDS ET ATTENTES**

### **Le regard sur les politiques familiales :**

#### **Sur le volet information :**

- 70 % des parents se disent bien informés, contre 40 % des non-parents.
- Les hommes se déclarent plus informés que les femmes

#### **Une satisfaction mitigée :**

- 49 % jugent les politiques insuffisantes

#### **Des priorités exprimées :**

- **Améliorer l'aménagement du temps de travail** (42 % des mères)
- **Renforcer l'offre de services publics** (crèches, loisirs...)
- **Réduire les impôts pour les familles** (26 % des pères)

Ces constats montrent que la parentalité est **un projet désiré mais qu'elle est conditionnée par des facteurs matériels, culturels et organisationnels.**

**Consultez le rapport complet ici :** [Typologie des approches de la parentalité chez les 20-35 ans | HCFEA](#)

# ACTUALITÉS DE LA CAF



# SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE 2026

La Semaine Nationale de la Petite Enfance 2026 du  
14 au 21 mars 2026 - Semaine Petite Enfance



**SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE**  
**MARS 2026**

**LE THÈME DE CETTE 13 -ÈME ÉDITION EST **DES ÉQUILIBRES**.**



L'association Agir pour la petite Enfance est partenaire de la Caf dans le cadre de la Semaine de la Petite Enfance 2026 qui se déroulera **du 14 au 21 mars 2026** dans les Eaje, Rpe et MAM de notre département.

La Caf offre l'inscription au **Pack Accompagnement** (permettant entre autres un échange individuel avec un référent pédagogique et l'accès à des webinaires) et la boîte pédagogique aux structures inscrites dans le dispositif, afin de les aider à construire leurs ateliers.

Le webinaire sur l'inclusion en eaje est disponible en replay sur le site de la semaine de la petite enfance.

[https://www.youtube.com/watch?v=NEX\\_FzpMBAo](https://www.youtube.com/watch?v=NEX_FzpMBAo)

Un webinaire vous est proposé par AGIR le 25 février 2026 sur le thème : « les émotions, les équilibres ».

le lien pour s'inscrire au prochain webinaire sur les émotions et les équilibres, qui aura lieu le 25 février de 13H à 14H : [Webinaire - Trouver l'équilibre dans ses émotions | Rejoindre la réunion | Microsoft Teams](#)

# SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE 2026

La Semaine Nationale de la Petite Enfance 2026 du 14 au 21 mars 2026 - Semaine Petite Enfance

## Des équilibres

La Semaine Nationale de la Petite Enfance 2026 est placée sous le signe d'une thématique essentielle et intemporelle : « Des équilibres ».

Depuis la nuit des temps le monde est en perpétuel mouvement où il faut créer sans cesse de l'ajustement, un tâtonnement entre soi et les autres, entre sécurité et exploration, règles et liberté.

Montaigne le résume très bien dans cette phrase : « Le monde n'est qu'une branloire pérenne. Toutes choses y branlent sans cesse »

Ce thème est d'autant plus une évidence pour la période de la petite enfance car grandir c'est apprendre à marcher entre les lignes, avancer sans tomber, chercher sans cesse des équilibres. Ce sont les premiers pas hésitants, petit château branlant, mais aussi ceux du cœur, de l'esprit, des relations aux autres, au monde. C'est une période d'expériences fondatrices, de découvertes intenses où chaque jour est un équilibre à réinventer.

Entre autonomie naissante et besoin de sécurité, entre jeu libre et cadre rassurant, l'enfant avance entre soi et les autres, entre intérieur et extérieur, entre corps et esprit. Ces équilibres sont multiples : physiques, émotionnels, cognitifs, relationnels.

Accompagner la petite enfance c'est être à l'écoute de ces équilibres fragiles et mouvants. Savoir que l'éducation n'est pas une science exacte mais un art du geste juste, du mot dosé, d'une présence adaptée. Accepter que l'équilibre ne soit pas un état à atteindre mais une recherche permanente, guider sans imposer, être à l'écoute sans cesse.

Cette édition 2026 sera l'occasion de mettre en lumière la complexité et la richesse de ces équilibres. Ensemble, professionnels de la petite enfance, parents et partenaires institutionnels, nous explorerons les pistes pour des fondations solides afin de permettre aux tout-petits de grandir dans cette « branloire pérenne ». Pour cela vous allez proposer des projets innovants propices à la construction de ces équilibres si précieux pour que chaque enfant quelle que soit sa spécificité puisse grandir, explorer, se développer en toute confiance. Ces équilibres participent et participeront à une société juste, plus humaine et plus vivante. C'est un chemin pour que chaque enfant devienne pleinement lui-même, afin d'explorer, s'aventurer sans crainte, s'enrichir de l'autre et de l'inconnu en intégrant les inévitables des équilibres.

*Annick Bouquet*

## SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE MARS 2026



En plus de ces outils la Caf 52 offre également aux structures Petite enfance de notre département **l'accès à un webinaire Petite Enfance en mars 2026 sur les pédagogies novatrices** permettant aux équipes de monter en compétences.

Je reviendrai vers vous rapidement pour la date (seconde semaine de mars) , l'horaire retenu (autour de 18h30) et le lien de connexion.

## NOUVEAU VIES DE FAMILLE

### ZOOM SUR LA SANTE MENTALE ET LA PARENTALITE

- Le dernier numéro du magazine Vies de Famille a été diffusé en janvier et est disponible sur [caf.fr](http://caf.fr). Zoom ce mois-ci sur le burn-out parental.
- Devenir parent est une expérience unique, avec des joies mais aussi des bouleversements. La parentalité demande une capacité d'adaptation permanente : responsabilités, organisation familiale et professionnelle, rythmes denses... Cet équilibre à trouver peut fragiliser la santé mentale des parents.
- Découvrez dans Vies de Famille ce qu'on appelle le « burn-out parental » et comment s'en préserver...



# MON ENFANT.FR

**En tant que référente petite enfance je suis votre interlocutrice pour :**

**- la mise à jour des habilitations concernant mon enfant.fr**

Pour rappel lorsque la convention d'habilitation mon enfant.fr est signée une demande d'habilitation doit être effectuée sur le site mon enfant.fr par le gestionnaire ou par la personne désignée par le gestionnaire.

[https://monenfant.fr/web/guest/demande-habilitation-structures?p\\_p\\_id=fr\\_monenfant\\_structure\\_habilitations\\_portlet\\_HabilitationsStructureDemandePortlet&p\\_p\\_state=normal&p\\_p\\_mode=view&fr\\_monenfant\\_structure\\_habilitations\\_portlet\\_HabilitationsStructureDemandePortlet\\_javax.portlet.action=%2Fhabilitations%2Fstructure%2Fdemande%2Faction%2Furl&p\\_p\\_lifecycle=0](https://monenfant.fr/web/guest/demande-habilitation-structures?p_p_id=fr_monenfant_structure_habilitations_portlet_HabilitationsStructureDemandePortlet&p_p_state=normal&p_p_mode=view&fr_monenfant_structure_habilitations_portlet_HabilitationsStructureDemandePortlet_javax.portlet.action=%2Fhabilitations%2Fstructure%2Fdemande%2Faction%2Furl&p_p_lifecycle=0)

**- assurer une veille à la bonne complétude de mon enfant.fr par les structures EAJE**

Une fois que les personnes présentes sur l'annexe 1 de la convention sont habilitées elles ont l'obligation de mettre à jour les données de leur structure sous le site mon enfant.fr

Merci de me signaler, ainsi qu'à votre référent conseiller technique de la Caf 52 toute modification concernant votre structure, notamment au niveau de nouvelles personnes à habilitier.

Adresse mail : [sophie.rochoux@caf52.caf.fr](mailto:sophie.rochoux@caf52.caf.fr)

Tél 03 25 05 05 38

# 1- QU'EST-CE QUE MONENFANT.FR?

Les acteurs concernés par [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

## PARENTS

- Trouver un **mode d'accueil** pour leur enfant et connaître son coût
- **Être mis en relation** avec un conseiller
- Accéder à de l'**information éditoriale**

## PARTENAIRES

Partenaires locaux, partenaires internes, partenaires techniques et autres partenaires

- **Être référencés** sur le site monenfant.fr
- Être mis en **relation avec les parents**



## PROFESSIONNELS

Professionnels de l'accueil et de l'accompagnement

- **Être référencés** sur le site monenfant.fr
- **Mettre à jour** leurs informations
- Renseigner leurs **disponibilités**

## ADMINISTRATEURS

Équipes CNAF et CAF

- Accéder à des **données** concernant leur territoire
- Répondre aux **demandes des professionnels**
- **Maintenir à jour** les données des professionnels et du site



## APPELS A PROJETS DE LA CAF 52

# APPEL A PROJET PARENTALITE 2026

La Caisse d'Allocations Familiales a lancé cet appel à projet parentalité 2026 qui s'inscrit dans le cadre de l'axe parentalité décliné dans le Schéma Départemental des services aux Familles 2020/2026.

[Cahier des charges Axe 1 Parentalité 2026](#)

[Demande de financement FNP Parentalité Axe 1](#)

Les dossiers complétés selon formulaire de demande joint en annexe 3 seront à envoyer de façon électronique au plus tard le **17 mars 2026** à l'adresse suivante [action-sociale@caf52.caf.fr](mailto:action-sociale@caf52.caf.fr) pour étude lors du comité des financeurs.

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ELARGI

**CRECHES A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)**



# APPEL A PROJET AVIP 2026

Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion sociale des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur insertion sociale et professionnelle.

L'Etat, la Branche Famille et France Travail ont renouvelé cette ambition de lever les défis périphériques à l'emploi et lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge par la signature d'un **accord relatif aux modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) le 8/09/2025**, en cohérence avec les objectifs de la loi pour le Plein Emploi du 18/12/2023 et de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance.

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ÉLARGI 2026

**L'enjeu est de développer une offre d'accueil AVIP**

- plus nombreuse
- plus proche du domicile, du lieu d'activité ou de formation des parents,
- portée par tous les modes d'accueil
- plus visible et mieux coordonnée
- ouverte à davantage de profils de familles
- accompagnée par un nombre plus important de prescripteurs du réseau pour l'emploi et pour l'accompagnement social.

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ÉLARGI 2026

une charte nationale a été établie, elle fixe les principales modalités d'adhésion des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

[Affiche-Charte-AVIP.pdf](#)



**Charte des modes d'accueil  
à vocation d'insertion professionnelle**

**UN ACCUEIL POUR PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET FAVORISER L'INSERTION DES PARENTS**  
Ce mode d'accueil accueille des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle afin de leur permettre de rechercher un emploi, suivre une formation, réaliser un stage ou bénéficier d'un accompagnement social. Cet accueil constitue un levier pour favoriser le retour à l'emploi des parents, proposer à tous les enfants un accueil de qualité et de lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge.  
Les acteurs de l'insertion accompagnent les parents dans leur parcours et travaillent en lien étroit avec ce mode d'accueil.

**ACCUEILLIR UN NOMBRE MINIMUM D'ENFANTS DONT LES PARENTS SONT DANS UN PARCOURS D'INSERTION**  
Le mode d'accueil précise dans son projet d'accueil la part d'enfants accueillis dont les parents sont en parcours d'insertion. Le mode d'accueil adapte son fonctionnement aux besoins spécifiques des familles (amplitudes horaires, jours d'accueil, actions de soutien à la parentalité, etc.). L'accueil de l'enfant est prioritairement régulier et le cas échéant adapté en intensité au cours des périodes de formation et de reprise d'emploi qui le justifient.

**UN ACCUEIL INTÉGRÉ À L'OFFRE DU TERRITOIRE**  
Le mode d'accueil Avip inscrit son offre en complémentarité avec les offres d'accueil mises en œuvre sur le territoire. Il participe, le cas échéant, aux réunions de réseaux ou de coordination des modes d'accueil Avip et de leurs partenaires mis en place sur le territoire.

**UN ACCUEIL SUR ORIENTATION DES ACTEURS DE L'INSERTION**  
Il reçoit les demandes d'accueil des parents en insertion orientés par les acteurs locaux Avip du territoire.

**UNE CONTINUITÉ D'ACCUEIL**  
Lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi ou que l'accompagnement social ou professionnel s'interrompt, le mode d'accueil Avip favorise la continuité de l'accueil de l'enfant, en son sein ou avec le concours de modes d'accueil partenaires, dans le respect des besoins de l'enfant, en considération des besoins du parent résultant de sa situation nouvelle, et des contraintes des modes d'accueil.

**L'INFORMATION DES FAMILLES**  
La présente charte doit être remise à l'APPEL A PROJET avip 2026 mode d'accueil Avip et accueillis à ce titre. Le logo Avip doit être utilisé par le mode d'accueil pour toutes les actions de communication qu'il entreprend en direction des partenaires associés au label et à son fonctionnement.  
Le mode d'accueil Avip est recensé sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr), site d'information sur les modes d'accueil de la branche Famille de la Sécurité sociale et de ses partenaires.

**LA PARTICIPATION AU BILAN DES ACCUEILS AVIP DU TERRITOIRE**  
Le mode d'accueil participe à la réalisation du bilan des accueils Avip sur le territoire.

Soutenu par  
 **GOUVERNEMENT**  
*Liberté Égalité Fraternité*

# Charte des modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle

## UN ACCUEIL POUR PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET FAVORISER L'INSERTION DES PARENTS

Ce mode d'accueil accueille des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle afin de leur permettre de rechercher un emploi, suivre une formation, réaliser un stage ou bénéficier d'un accompagnement social. Cet accueil constitue un levier pour favoriser le retour à l'emploi des parents, proposer à tous les enfants un accueil de qualité et de lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge.

Les acteurs de l'insertion accompagnent les parents dans leur parcours et travaillent en lien étroit avec ce mode d'accueil.

## ACCUEILLIR UN NOMBRE MINIMUM D'ENFANTS DONT LES PARENTS SONT DANS UN PARCOURS D'INSERTION

Le mode d'accueil précise dans son projet d'accueil la part d'enfants accueillis dont les parents sont en parcours d'insertion. Le mode d'accueil adapte son fonctionnement aux besoins spécifiques des familles (amplitudes horaires, jours d'accueil, actions de soutien à la parentalité, etc.). L'accueil de l'enfant est prioritairement régulier et le cas échéant adapté en intensité au cours des périodes de formation et de reprise d'emploi qui le justifient.

## UN ACCUEIL INTÉGRÉ À L'OFFRE DU TERRITOIRE

Le mode d'accueil Avip inscrit son offre en complémentarité avec les offres d'accueil mises en œuvre sur le territoire. Il participe, le cas échéant, aux réunions de réseaux ou de coordination des modes d'accueil Avip et de leurs partenaires mis en place sur le territoire.

## UN ACCUEIL SUR ORIENTATION DES ACTEURS DE L'INSERTION

Il reçoit les demandes d'accueil des parents en insertion orientés par les acteurs locaux Avip du territoire.

## UNE CONTINUITÉ D'ACCUEIL

Lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi ou que l'accompagnement social ou professionnel s'interrompt, le mode d'accueil Avip favorise la continuité de l'accueil de l'enfant, en son sein ou avec le concours de modes d'accueil partenaires, dans le respect des besoins de l'enfant, en considération des besoins du parent résultant de sa situation nouvelle, et des contraintes des modes d'accueil.

## L'INFORMATION DES FAMILLES

La présente charte doit être remise au APPEL A PROJET avip 2026 mode d'accueil Avip et accueillis à ce titre. Le logo Avip doit être utilisé par le mode d'accueil pour toutes les actions de communication qu'il entreprend en direction des partenaires associés au label et à son fonctionnement.

Le mode d'accueil Avip est recensé sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr), site d'information sur les modes d'accueil de la branche Famille de la Sécurité sociale et de ses partenaires.

## LA PARTICIPATION AU BILAN DES ACCUEILS AVIP DU TERRITOIRE

Le mode d'accueil participe à la réalisation du bilan des accueils Avip sur le territoire.

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ÉLARGI 2026

-Conformément à l'accord u 8/09/2025, le **public éligible** est tout parent de jeunes enfants âgés de moins de 3 ans inscrit à France Travail, **engagé dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle** devant lui permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité, de participer à des formations et actions d'accompagnement.

**Le public cible est donc toute personne engagée dans :**

**Une recherche ou une reprise d'emploi accompagnée par un acteur du réseau pour l'emploi,**

**Un départ en formation dans le cadre d'un projet professionnel,**

**Un accompagnement réalisé au profit des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active,**

**Un parcours d'intégration républicaine.**

Au sein de ce public, la **priorité est donnée aux parents en situation de monoparentalité.**

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ÉLARGI 2026

Le repérage et l'orientation des parents vers le mode d'accueil AVIP est réalisé **par des partenaires du champ de l'insertion sociale et ou professionnelle**

L'accord du 8/09/2025 a élargi les prescripteurs potentiels chargés de l'orientation des parents. Il peut notamment s'agir :

- des professionnels de France Travail
- des Conseils départementaux,
- de Cap Emploi,
- de tiers opérateurs délégués pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- des missions locales
- des travaux sociaux des organismes de Sécurité Sociale
- des services d'insertion par l'activité économique
- des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres provisoires d'hébergement et centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)
- du réseau des centres d'information des droits des femmes (CIDFF)
- de la Préfecture, de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ou des associations chargées du dispositif AGIR (accueil global et individualisé des réfugiés vers l'emploi)

Les professionnels en charge de l'accompagnement des victimes de violence conjugales pourront également orientées ces victimes vers les structures labellisées AVIP pour un accueil.

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ÉLARGI 2026

**Tous les établissements d'accueil du jeune enfant publics ou privés (Eaje), bénéficiaires de la prestation de service unique (Psu), peuvent être porteurs de projet.**

**Les EAJE prévoyant d'accueillir au moins 20% d'enfants dont les parents sont dans un parcours d'insertion sont éligibles au label AVIP.**

**Conformément à l'accord du 8/09/2025, les modalités d'atteinte de cette cible de 20% d'enfants ont été assouplies :**

Les gestionnaires peuvent par exemple constituer un réseau avec d'autres établissements dont ils assurent la gestion ou avec lesquels ils conventionnent (chaque structure est alors labellisée AVIP);

**Il est aussi à noter que l'engagement des EAJE repose sur une proportion d'enfants accueillis et non sur un nombre de places réservées pour les enfants dont les parents sont en insertion.** Il n'y a plus de contrat tripartite à signer ( il s'agit d'un des éléments de souplesse de ce nouvel appel à projets)

Les nouvelles conditions de labellisation AVIP sont l'occasion pour les EAJE d'intégrer un réseau de modes d'accueil dynamiques sur le territoire, avec des modalités inspirantes de fonctionnement pour répondre au mieux aux besoins des familles. La baisse de la natalité invite à repenser les critères d'attribution des places, à élargir le périmètre du public le plus souvent accueilli et demandeur de places d'accueil.

**Un délai de deux ans sera accordé pour atteindre l'objectif minimal des 20% d'enfants accueillis au sein de l'EAJE labélisé AVIP, soit jusqu'au 31/12/2027.**

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ÉLARGI 2026

**Obtenir le label constitue ainsi pour les EAJE l'opportunité pour**

- Soutenir la pratique professionnelle des équipes des EAJE
- Offrir les premières expériences de socialisation à des enfants qui en étaient généralement exclus
- Permettre aux parents d'accéder à un emploi, une formation, une démarche d'insertion,
- Fidéliser leur équipe de professionnels avec un projet social fédérateur
- Diversifier leurs partenaires en créant des liens avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

# APPEL A PROJET AVIP RÉNOVÉ ET ÉLARGI 2026

Le présent appel à projets s'inscrit dans cette dynamique renouvelée. Il s'appuie sur la démarche initiée par la Caf de la Haute-Marne au cours des derniers exercices autour des labels AVIP et AVIS, en regroupant l'accompagnement des familles et des porteurs de projet autour de ce label renouvelé et élargi.

Lien vers cet appel à projet :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-haute-marne/partenaires-locaux/les-appels-projet>

Date limite de dépôt de dossier de candidature : au plus tard le 6/03/2026

Contact : [action-sociale@caf52.caf.fr](mailto:action-sociale@caf52.caf.fr)

Pour toute question relative à cet appel à projets AVIP, les gestionnaires peuvent me contacter

Sophie ROCHOUX, référente Petite Enfance de la Caf de la Haute-Marne,

à l'adresse suivante : [action-sociale@caf52.caf.fr](mailto:action-sociale@caf52.caf.fr)

Ou par téléphone 03 25 05 05 38

## CALENDRIER DES AIDES AUX PARTENAIRES 2026 AIDES AUX PARTENAIRES

- Afin d'assurer la continuité de vos financements, les appels à déclarations de données financières et d'activité ainsi que les versements associés sont organisés selon un calendrier précis.
- La Caf a créé un « Calendrier 2026 des aides aux partenaires », bientôt disponible sur [caf.fr](https://caf.fr), rubrique Partenaires, pour retracer les principales échéances à connaître pour l'année 2026



### Partenaires Les étapes incontournables de vos relations avec la Caf de la Haute-Marne



CALENDRIER 2026

mis à jour le 5/01/2026



Mon Compte Partenaire

monenfant.fr

#### JANVIER

- 4/01** Dernière relance Actualisation des données prévisionnelles 2026 pour les EAJE, RPE, Méd. Familiale, Aide à Domicile, Centres Sociaux, EVS  
Retour attendu avant le **10/01**
- A partir du 5/01** Versement du premier acompte des prestations de service, si le prévisionnel 2026 est reçu et validé
- 11/01** Dernière relance Saisie des prévisionnels 2026 sous AFAS des prestations de service suivantes : ALSH, PS Jeunes, Espace de rencontre, FJT, PAEJ, LAEP  
Retour attendu avant le **16/01**
- 15/01** Date limite de retour du bilan annuel 2025 de l'animation du dispositif Promeneurs du Net  
Retour attendu avant le **16/01**

#### MARS

- 2/03** Date limite de retour des bilans 2025 Lieu Ressources
- 11/03** Lancement de l'appel à projet « Plan Mercredi »  
Retour attendu avant le **30/05**
- 16/03** Appel des déclarations prévisionnelles 2026 Plan Mercredis  
Retour attendu avant le **3/04**

#### FEBVIER

- A partir du 8/02** Saisie des réels 2025 sous AFAS des prestations de services suivantes : EAJE, RPE, Aide à domicile, Centres sociaux, Médiation familiale, Espace de vie sociale, Espace rencontre, FJT, LAEP, PAEJ, PS Jeunes  
Retour attendu avant le **27/02**
- 12/02** Commission d'Action Sociale Examen des demandes de subventions et projets transmis avant le 10/01
- A partir du 15/02** Saisie des réels 2025 sous AFAS de la prestation de service ALSH  
Retour attendu avant le **6/03**
- 28/02** Date limite de retour des bilans annuels 2025 Promeneurs du Net

#### AVRIL

- 9/04** Commission d'Action Sociale Examen des demandes de subventions et projets transmis avant le 9/03
- 14/04** Saisie des bilans annuels 2025 RPE sous Sphinx  
Retour attendu avant le **28/05**

#### JUIN

- A partir du 14/06** Saisie des réels 2025 sous AFAS de la prestation de service CLAS  
Retour attendu avant le **30/07**
- Mi-juin** Commission d'Action Sociale Examen des demandes de subventions et projets transmis avant le 15/05
- 19/06** Lancement de l'appel à projet Campagne CLAS 2026/2027  
Retour attendu avant le **30/07**
- A partir du 21/06** Campagne d'actualisation de juin pour la prestation de service ALSH  
Retour attendu avant le **10/07**
- A partir du 28/06** Campagne d'actualisation de juin pour les prestations de service EAJE, Aide à domicile et Médiation familiale  
Retour attendu avant le **10/07**

#### OCTOBRE

- 31/10** Date limite de retour des documents d'évaluation et renouvellement des projets de fonctionnement RPE (renouvellement d'agrément)

#### NOVEMBRE

- Mi-Nov** Commission d'Action Sociale Examen des demandes de subventions et projets transmis avant le 31/10
- A partir du 22/11** Campagne d'actualisation de novembre pour la prestation de service EAJE  
Retour attendu avant le **7/12**

#### SEPTEMBRE

- A partir du 10/09** Versement du deuxième acompte des prestations de service, si le réel 2025 est reçu et validé
- A partir du 13/09** Saisie des prévisionnels 2026 sous AFAS de la prestation de service CLAS  
Retour attendu avant le **10/10**
- A partir du 15/09** Appel des déclarations de données actualisées de septembre 2026 pour les Plans Mercredis  
Retour attendu avant le **6/10**
- Mi-Sept** Commission d'Action Sociale Examen des demandes de subventions et projets transmis avant le 28/08
- A partir du 20/09** Campagne d'actualisation de septembre pour la prestation de service ALSH  
Retour attendu avant le **17/10**
- A partir du 27/09** Campagne d'actualisation de septembre pour les prestations de service EAJE, Aide à domicile, RPE, Médiation familiale  
Retour attendu avant le **24/10**

#### DECEMBRE

- 1/12** Dépôt des projets Promeneurs du Net 2027 dans le cadre de l'appel à projet local  
Retour attendu avant le **31/12**
- Début décembre** Dépôt des projets et demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets Partenaires 2027  
Retour attendu avant le **14/01**
- Dépôt des projets relatifs à la mission d'animation du réseau Parentalité Haute-Marne, dans le cadre de l'appel à projet local  
Retour attendu avant le **14/01**



CALENDRIER 2026

mis à jour le 5/01/2026



Pour toute demande de subvention :  
[action-sociale@caf52.caf.fr](mailto:action-sociale@caf52.caf.fr)

Pour toute question sur les prestations de service, Mon Compte Partenaires, AFAS, CDAP et monenfant.fr, les chargés de développement de la Caf sont à votre disposition

- Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées (volet jeunesse), la Communauté de Communes des Trois Forêts et la Communauté de Communes des Savoir-Faire :  
**Aurélien HUNZIKER** 03.25.56.74.44
- Pour la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées (volet enfance) :  
**Chantal FORTIER** 03.25.56.74.45
- Pour la Communauté de Communes du Grand Langres, la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais :  
**Christine TOULOUSE et Amandine MEUNIER** 03.25.30.80.71
- Pour la Communauté d'Agglomération de Chaumont et la Communauté de Communes de Meuse Rognon :  
**Yvon BOUVIER** 03.25.30.62.42

Retrouvez l'ensemble des règles relatives aux aides aux partenaires (conditions d'octroi, démarches, accès aux formulaires) sur [caf.fr](https://caf.fr) et dans le Règlement Intérieur d'Action Sociale et Familiale de la Caf de la Haute-Marne



JE VOUS REMERCIE DE  
VOTRE ATTENTION

